



Erreur de la banque suite à homonymie

Par **fanch3561**, le **29/01/2015** à **21:06**

Ma banque a reçu un avis à tiers détenteur du service des impôts. Celui-ci indiquait le nom, prénom et date de naissance de la personne ne s'étant pas acquitté de ses impôts. Dans mon agence il y a 2 personnes portant le même nom et même prénom (heureusement pas la date de naissance). Ma banque a prélevé sur mes comptes, pour partie, la somme due. Or la personne redevable était mon homonyme. Lorsque j'en ai eu connaissance j'ai alerté ma banque qui a annulé les opérations sauf que les dates de valeurs n'ont pas été respectées. Au vu de la faute et du préjudice subi (notamment au vu de la période des fêtes durant laquelle ceci s'est produit) à quel montant d'indemnité complémentaire puis-je prétendre?